

Extrait discours Macron aux préfet - 05 septembre 2017 politique migratoire

« Dans chacun de vos rapports, vous évoquez – certains plus que d'autres, mais c'est normal – un autre sujet majeur : celui de la pression migratoire. C'est aussi un sujet de sécurité, mais c'est une question de principe qui engage nos valeurs fondamentales. C'est pourquoi je tiens à y revenir tout en le distinguant très clairement de la question du terrorisme que je viens d'évoquer, et en ne cédant à aucune facilité contemporaine dans lesquelles certains voudraient me conduire.

Sur la question migratoire, je vais être très clair, c'est un défi immense qui occupe une part considérable du temps de votre ministre depuis sa prise de fonction, mais c'est légitime. Je veux que l'on engage la refondation complète de notre politique d'asile et d'immigration, comme l'avait engagée le général de GAULLE avec l'Ordonnance du 2 novembre 1945. C'est cela ce que nous devons faire. Comme en 1945, il s'agit de sortir d'un affrontement stérile, entre droite et gauche, de sortir aussi d'un débat dont les termes sont, depuis plus de trente ans, imposés par la poussée des extrêmes.

Les réponses qui ont été apportées ont conduit à des ajustements successifs de l'édifice de 1945, sans une stratégie d'ensemble ! Et par voie de conséquence, sans réelle efficacité. Des pays voisins comme l'Allemagne ont engagé cette refondation, alors qu'ils étaient soumis à une forte pression migratoire, et ils ont réussi. Je souhaite donc que nous puissions prendre ce chemin.

Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? Parce que je dirais qu'à chaque étape du flux on a raisonné en quelque sorte à l'envers. D'abord, on ne s'est pas suffisamment occupé de l'amont et de la maîtrise des flux migratoires dans les pays de départ et les pays de transit. Et donc, je le dis très clairement, penser que la politique de développement est un luxe que certains pourraient s'offrir ou une distraction réservée à quelques-uns dans la sphère publique est une erreur profonde ! Elle est au cœur de la politique migratoire. Quand on échoue dans la politique de développement, quand on n'arrive pas à construire ou à aider à construire un avenir à des femmes et des hommes dans leur pays, on crée les routes de la nécessité et de la misère. On les met dans la main des passeurs et des trafiquants. C'est ce que collectivement, nous avons réussi à faire aujourd'hui en Afrique. Le désert et la Méditerranée sont devenus des cimetières d'Africains, parce que nous avons défailli dans notre capacité collective à faire réussir l'Afrique.

Ensuite, nous accueillons mal, en ne garantissant pas rapidement une mise à l'abri ou un hébergement aux migrants. Il en résulte des situations indignes de notre pays et de sa tradition d'accueil, qui ne dissuadent en aucun cas les migrants de chercher un refuge en France, et qui sont dangereuses pour la cohésion sociale car elles nourrissent la xénophobie. Longtemps, je le sais, le dogme a été de dire « laissons faire la queue pendant des matins et des matins pluvieux à celles et ceux qui viennent demander l'asile, ça va les décourager ». Il y a ça dans le cerveau reptilien collectif. Mais qui a traversé l'Afrique et la Méditerranée, qui revient d'Afghanistan ou que sais-je, n'est pas découragé par les matins à la préfecture ou la préfecture de Police, je vous le dis très franchement. On peut continuer très longtemps, ça ne marche pas, ça ne marche plus.

Par contre, les laisser dehors sans hébergement d'urgence, c'est indigne de ce qu'est l'Etat français et de ce que sont nos valeurs, et c'est surtout ensuite la xénophobie chez certains ! Qui rend insupportable l'arrivée de ces migrants ! Qui construit la division nationale et fait monter les extrêmes uniquement ! Par contre, je souhaite que nous soyons beaucoup plus rapides dans l'instruction des dossiers. Parce que quand on regarde la situation actuelle, nous sommes trop lents à instruire des dossiers et à prendre une décision sur la situation de chaque migrant. ! Plus d'un an et demi, parfois deux ans ou trois ans lorsque les recours sont faits ! Là où certains de nos voisins le font en quelques semaines ou quelques mois !

C'est une vraie inefficacité dans laquelle s'enkystent des individus qui sont en situation irrégulière, qui y restent, qui s'y installent, là aussi de manière totalement insatisfaisante, parce qu'ils ne peuvent pas construire dignement leur vie dans le pays, et parce que ça n'est pas le respect de nos règles non plus !

Enfin, nous sommes inefficaces dans l'expulsion, la reconduite aux frontières de celles et ceux qui, in fine, n'ont pas l'accès au titre. Nous reconduisons beaucoup trop peu ! Nous n'arrivons pas à reconduire aujourd'hui à l'égard, y compris certains pays que nous aidons massivement ! La résultante de cette situation, c'est que nous laissons s'installer, nous avons aujourd'hui sur le territoire national des centaines de milliers d'étrangers en situation irrégulière ayant été déboutés de différentes procédures, que nous ne reconduisons pas dans le pays d'origine. Et qui vivent dans un « no man's land » administratif. C'est de l'inefficacité, et une forme d'inhumanité.

Enfin, pour ceux qui sont autorisés à rester en France, notre politique d'intégration manque d'ambition et de moyens ! Nous sommes moins bons que la plupart de nos collègues européens pour apprendre la lecture rapidement, intégrer dans le marché du travail ou dans les filières qui permettent de trouver une place dans la société. C'est ça, le constat cruel de la situation dans laquelle nous sommes. Parce que, à chaque instant de cette chaîne, nous avons ajusté les comportements en pensant apporter la réponse du moment. Nous avons traité les symptômes, sans traiter la cause profonde.

Je veux agir sur chacun de ces segments pour refonder notre politique d'asile et d'immigration. Si nous n'engageons pas cette refondation, c'est le consensus républicain autour de notre tradition d'accueil et d'asile qui risque d'être remis en cause. Les seuls gagnants de cette situation, ce seront les extrêmes. Mais il faut que vous ayez présent à l'esprit que toute une jeunesse forme sa conscience politique et civique en nous regardant faire sur ce sujet. Elle regarde nos valeurs à l'épreuve des faits ! Elle regarde comment nous accueillons la misère du monde !

Il ne faut céder ni à la démagogie, ni aux facilités du quotidien. C'est pourquoi j'ai demandé au gouvernement de présenter un projet de loi, en vue de son adoption au premier semestre 2018, et j'ai adressé une lettre de mission au Premier ministre pour que les ministres concernés par cette politique puissent agir.

Il y a eu une première mobilisation de court terme. Le 12 juillet dernier, un plan gouvernemental a été présenté, très détaillé, qui répond à une partie du sujet. J'ai moi-même le 27 juillet dernier à Orléans, donné le cadre d'ensemble de cette refondation. Et sur le premier volet que j'évoquais, le 28 août dernier, j'ai réuni les chefs d'Etat et de gouvernement tchadien, nigérien, espagnol, libyen, allemand et italien pour commencer à travailler sur l'origine même du problème.

Le texte de loi à venir, je souhaite qu'il ait un objectif simple : que le modèle français se rapproche du modèle allemand. Nous avons des défis communs. Ils vont supposer une adaptation de la réglementation européenne en commun. Rapprochons nos droits, soyons plus efficaces. Il s'agit d'assurer la maîtrise efficace des flux migratoires, et non « l'immigration zéro », tout simplement parce que « l'immigration zéro » n'est pas possible. Je le redis pour que chacun l'aie en tête : une grande partie de l'immigration légale aujourd'hui en France est constituée des 50.000 Français qui choisissent chaque année des conjoints étrangers, des 70.000 étudiants que nous accueillons, auxquels il faut ajouter ceux auxquels la France accorde sa protection en vertu de sa Constitution et de ses engagements internationaux, ceux qui sont persécutés, soit 35.000 personnes. « L'immigration zéro », elle n'existe pas ! Sauf à vouloir en terminer avec l'accueil d'étudiants étrangers, le regroupement familial et le droit d'asile. Ca n'est pas le choix qui est le mien, ni l'engagement que j'ai pris à l'égard des Français.

La France est le plus vieux pays d'immigration d'Europe, et c'est aussi la résultante de notre histoire, de notre géographie, de notre démographie, de notre économie.

Face à ces défis contemporains, nous avons écarté les quotas. Pourquoi ? Parce qu'ils ne pourraient, en tout état de cause, s'appliquer qu'à l'immigration professionnelle et qu'ils conduiraient à choisir les personnes en fonction de leur nationalité ou de leur origine, surtout parce qu'ils ne sont pas au cœur du défi qui est le nôtre : ce défi migratoire subi ! Celles des routes de la nécessité qui, à un moment, ont

traversé les Balkans, qui aujourd'hui traversent la Méditerranée centrale, et qui commencent à revenir dans la Méditerranée occidentale.

C'est pourquoi à chacun des points de dysfonctionnement que j'évoquais tout à l'heure, je souhaite qu'on apporte une réponse forte et cohérente.

D'abord, qu'on traite le problème à la source, et que l'on mette en place en Afrique, une vraie réponse : celle durable de l'aide au développement. Ce que j'ai commencé à conduire avec l'annonce de cette Alliance pour le Sahel, avec dans les pays où nous intervenons, qui sont le cœur aujourd'hui de cette difficulté migratoire, que nous avons à vivre. Une vraie politique de développement et un travail partenarial avec les Etats de transit d'une part, le Niger et le Tchad, en ayant une coopération avec le HCR, en envoyant dans le cadre des listes fermées par le HCR, des missions de l'OFPRA pour pouvoir apporter, dès cet endroit, la protection à celles et ceux qui y ont droit, et en ayant une vraie coopération en termes de sécurité policière pour permettre de contenir le flux, et d'éviter qu'il n'aille gonfler les camps de réfugiés aujourd'hui en Libye.

Ensuite, avec une vraie coopération à l'égard des pays d'origine ! Elle est indispensable. C'est là aussi une coopération en termes de développement, mais aussi en termes de sécurité ; et nous avons ouvert les discussions, non seulement avec les pays de transit, mais les pays d'origine, qu'il s'agisse de moi-même, du Premier ministre, comme de l'ensemble des ministres concernés.

Ensuite, pour être très concret, je veux, comme je vous le disais, que l'on accueille mieux et que l'on héberge tous ceux qui sont aujourd'hui obligés d'occuper la rue et de s'installer dans l'espace public. Et je vous demande d'y veiller personnellement. Cela nécessite votre mobilisation pour renforcer rapidement les capacités d'hébergement dans le cadre du plan gouvernemental : 5.000 places pour les centres provisoires d'hébergement en 2018, ce qui est sans précédent pour les réfugiés, et 7.500 places pour les demandeurs d'asile d'ici 2019.

S'agissant de l'hébergement d'urgence, les arbitrages budgétaires qui ont été pris permettent d'en augmenter les capacités. Et je salue à ce titre votre engagement, votre ingéniosité à trouver, souvent dans l'urgence, des solutions d'hébergement pour assurer des mises à l'abri rendues nécessaires par l'évacuation des campements sauvages.

J'ai bien conscience que ces hébergements ne peuvent avoir de caractère contraignant, que certains sont tentés de les quitter, à peine arrivés, pour se rapprocher des passeurs. C'est pourquoi, il est indispensable, en même temps que cet hébergement d'urgence est assuré, de le lier à une lutte complète et déterminée contre les filières d'immigration clandestine, contre ceux qui font trafic de ces rêves et de la misère.

Parmi les personnes que nous accueillons, vous me signalez régulièrement le problème des mineurs isolés étrangers. Leur nombre a considérablement augmenté au cours des quatre dernières années, passant de 4.000 arrivées en 2012 à 16.000 en 2016. J'ai là-dessus demandé au gouvernement de faire des propositions d'ici la fin de l'année pour revoir complètement la question de l'accueil et de l'accompagnement de ces mineurs, qui n'est pas satisfaisante et qui représente une charge croissante pour les Conseils départementaux. Ce sujet est bien identifié et sera traité donc de manière ad hoc.

Mais en même temps que je vous demande cet hébergement d'urgence, ce traitement digne et à mes yeux également, plus efficace parce qu'il sort de la rue de tous des femmes et des hommes qui n'ont pas à vivre dans la rue, je veux que nous changions en profondeur notre organisation du traitement administratif.

Il faut en effet accélérer le traitement de la demande d'asile. Le délai d'examen, je le disais, peut atteindre 18 mois aujourd'hui. L'engagement que j'ai pris est de le réduire à 6 mois en moyenne, tous recours inclus. Ce qui nécessite une réorganisation en profondeur, dès les premières heures sur le territoire national, de notre organisation collective. Et cela nécessite que vous vous impliquiez personnellement dans la maîtrise des délais d'accueil et d'enregistrement des demandes. Le ministre de l'Intérieur vous adressera des instructions en ce sens, et vous précisera les moyens dont vous disposerez.

Mais concrètement, ça signifie que, dès que vous procéderez à la mise à l'abri ou à l'hébergement des migrants, il faut engager simultanément l'évaluation administrative, l'examen de leur situation pour être en mesure de prendre rapidement une décision sur leur statut. Pour cela, je vous demande d'organiser des déplacements des agents des préfectures, de l'OFII et de l'OFPRA dans les centres d'hébergement, et de mobiliser également les associations sur cette demande. C'est indispensable, et c'est un changement profond.

Je ne vous demande pas d'accorder l'hébergement d'urgence sans conditions ! Je ne veux pas qu'on aille accorder l'hébergement d'urgence à qui arrive sur le territoire pour passer des semaines avant de faire la première démarche en préfecture ! Ca n'aurait aucun sens et ce serait aussi intolérable ! Parce que nos concitoyens seraient légitimes à nous dire « qui paie cela ? Quel est cet Etat où en effet, on héberge, alors qu'on ne commence pas à regarder administrativement quels sont les droits ? ». Je vous demande cette double exigence d'inverser la logique dans laquelle nous nous sommes mis jusqu'alors. Je sais que ça supposera des réorganisations, peut-être des moyens et des adaptations qui sont prioritaires à mes yeux.

J'ai entendu dire, par ailleurs, que vous pouviez parfois rencontrer des réticences chez certains de ces acteurs. Si tel est le cas, vous m'aurez à vos côtés. Je comprends toutes les associations qui défendent les migrants lorsqu'on les traite de manière indigne. J'ai demandé d'ailleurs à chaque fois que la clarté soit faite ! C'est notre dignité de pouvoir répondre de l'action publique, lorsqu'elle est dénoncée, ou lorsque certains considèrent qu'elle n'est pas à la hauteur de nos valeurs ! Mais je n'accepterai jamais que, lorsque l'administration vient faire son travail dans un centre d'hébergement, une association puisse empêcher à l'administration de le faire. C'est cette double exigence que nous devons tenir. Cette double exigence. Et aujourd'hui, certaines associations ont un discours qui se nourrit de notre inefficacité. Ayons cela en tête ! Nous avons donc être efficaces à tous égards.

Cette logique, si je puis dire, de « traitement à la source » a été mise en œuvre pour la première fois à Paris lors de l'évacuation récente du 36ème campement. A cette occasion, il a été procédé à la mise à l'abri systématique des 2.300 personnes et, de manière concomitante, à l'examen de leur situation administrative ; ce qui a permis d'identifier rapidement celles qui relèvent du dispositif de Dublin, afin d'organiser leur éloignement vers l'Etat-membre de l'Union européenne dont relève l'examen de leur demande d'asile.

De même, dans les Hauts-de-France, des centres d'accueil et d'évaluation administrative des situations ont été créés pour répondre à la situation de Calais. Ils fonctionnent selon la même logique : hébergement et traitement administratif concomitant. Ces centres vont préfigurer une nouvelle organisation dont toutes les conclusions devront être tirées dans le projet de loi à venir.

Nous devons évidemment ensuite reconduire les personnes qui n'ont pas vocation à demeurer sur le territoire. Il faut donc réexaminer les situations et les dispositifs actuels de reconduite à la frontière, dans le sens de l'efficacité. Ainsi, pour accélérer la délivrance des laissez-passer consulaires avec les pays récalcitrants et assurer le suivi et le développement d'accords bilatéraux migratoires et de sécurité avec les pays d'origine et de transit, un ambassadeur sera nommé dès demain en conseil des ministres, avec une action avec l'ensemble des pays de transit et des pays d'origine.

Le projet de loi immigration et asile, qui sera porté par le ministre de l'Intérieur, comportera plusieurs dispositions pour vous permettre d'améliorer les retours dans les pays d'origine ! Là aussi de manière très concrète, en faisant comme nos voisins, en particulier l'Allemagne. Je souhaite sur ce sujet, que nous puissions également avancer de manière beaucoup plus efficace au niveau européen. Il y a aujourd'hui sept textes qui constituent le « paquet asile ». Je souhaite que nous puissions accélérer leur discussion, leur redonner une véritable cohérence, parce que notre réponse est aussi une réponse européenne, et je veux à cet égard saluer la qualité de notre coopération avec plusieurs gouvernements, en particulier le gouvernement et les autorités italiennes.

Enfin, il faut résolument intégrer les étrangers qui ont vocation à demeurer sur le territoire, et je pense en particulier aux réfugiés statutaires. D'une part, nous allons amplifier notre démarche d'accueil des réfugiés dont un trop grand nombre sont encore accueillis dans les centres d'accueil et d'orientation ou dans le dispositif national d'asile, alors qu'ils devraient bénéficier d'un logement. Un délégué

interministériel à l'Intégration des réfugiés va ainsi être nommé pour organiser leur accompagnement en matière de logement, mais aussi de santé, de formation et d'accès à l'emploi.

Nous allons aussi relancer la politique d'intégration républicaine, dont le chantier avait été abandonné en 2014. Il n'y a pas d'accueil possible dans la durée sans intégration, et nous devons relancer de manière beaucoup plus efficace l'apprentissage de français, l'intégration dans certains métiers, mobiliser les acteurs économiques à ce travail indispensable ! Parce que ceux que nous ne savons pas intégrer aujourd'hui, ce seront nos difficultés de demain. Nous l'avons déjà essayé et nous en avons vu les problèmes.

A ce titre, Aurélien TACHE, député du Val d'Oise, sera chargé d'une mission sur la refonte de la politique d'intégration qui devra notamment privilégier l'apprentissage du français.

Nous voulons aussi, enfin, attirer en France et en Europe des étudiants présentant un haut potentiel, des chercheurs, des créateurs d'entreprise, et ce sera aussi une dimension importante du projet de loi présenté par le ministre de l'Intérieur.

La situation actuelle plaide évidemment pour le maintien des contrôles aux frontières intérieures, en particulier sur la frontière franco-italienne, à l'issue de l'état d'urgence le 1er novembre. Le renforcement des contrôles prévus par le projet de loi de lutte contre le terrorisme et la sécurité intérieure le permettra.

J'ai conscience d'avoir été très détaillé sur ce point, mais je voulais à la fois, de manière extrêmement explicite et très directe, vous donner mon diagnostic, mais également les principes que je souhaitais voir suivre durant les prochains mois et les prochaines années en cette matière. C'est un défi immense, nous devons le réussir. »